

Séance du Conseil participatif de la Faculté des Sciences de la Société du jeudi 28 juin 2018  
(salle 6220)

## PROCES-VERBAL N° 8

<u>Présent-e-s en séance :</u>	<p><u>Corps professoral:</u> Patrick Badillo; Mathieu Couttenier; Luisa Gagliardi; Frédéric Giraut; Simon Hug; Anne Sgard;  <u>Corps du CER:</u> Pablo de Roulet; Davy-Kim Lascombes;  <u>Corps du PAT:</u> Sandrine Billeau;  <u>Corps des étudiants:</u> Matthieu Debief; Léonhard Unterlerchner; Johanna Yakoubian.</p>
<u>Excusé-e-s / Absent-e-s:</u>	<p><u>Corps professoral:</u> Rémi Baudoui; Mathilde Bourrier donne procuration à Patrick Badillo;  <u>Corps du CER:</u> Marlyse Debergh; Jamieson Myles donne procuration à Davy-Kim Lascombes;  <u>Corps du PAT:</u> Blaise Dupuis;  <u>Corps des étudiants:</u> Nesrine Ghulam donne procuration à Johanna Yakoubian.</p>
<u>Invité-e-s :</u>	<p><u>Doyen:</u> Bernard Debarbieux;  <u>Vice-Doyen:</u> Matteo Gianni;  <u>Administratrice:</u> Laurence Bonapera;  <u>CER/CAE:</u> Gaëtan Clavier, Mathieu Petite;  <u>Assistante de l'Administratrice:</u> Marie-Anne Berazategui.</p>
<u>Procès-verbal :</u>	Marie-Anne Berazategui
<u>Information sur la séance :</u>	Début 12H20 / fin 13h50

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers.
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
3. Direction de l'institut d'histoire économique Paul Bairoch.
4. Direction du département de géographie et environnement.
5. Modification de la composition de la commission de planification.
6. Modification de la commission de l'égalité.
7. Remplacement du délégué à l'intégrité.
8. Modification du titre et de la composition du comité directeur du CAS en développement durable.
9. Modification du comité scientifique du Bachelor en Histoire, Economie et Société.
10. Stratégie de la Faculté des Sciences de la Société pour la période 2019-2022.
11. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 24 juin 2018).
12. Divers.

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers.		<b>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Un divers est annoncé</b>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente.		<b>Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.</b>	
3	Décanat	Direction de l'Institut d'histoire économique Paul Bairoch	L'assemblée de l'Institut d'histoire économique Paul Bairoch qui s'est tenue le 19/06/2018 propose que la prof. Pilar Nogues-Marco devienne la nouvelle directrice de l'institut pour la période du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2021 (8 oui, 1 abs)	<b>Le conseil participatif valide cette proposition à l'unanimité (15 oui, 0 abs).</b>	
4	Décanat	Direction du Département de géographie et environnement	L'assemblée du Département de géographie et environnement qui s'est tenue le 31 mai 2018, propose par 21 oui et 2 blancs que le professeur Jean-François Staszak soit directeur pour une durée de 3 ans et ce, à compter du 15/08/2018.	<b>Le conseil participatif valide cette proposition à l'unanimité (15 oui, 0 abs).</b>	
5	Décanat	Modification de la composition de la Commission de planification.	Prof. : Bernard Debarbieux Prof. : Pascal Sciarini Prof. : Jean-François Staszak <b>sera remplacé par Frédéric Giraut</b> Prof. : Mathilde Bourrier Prof. : Bruno Amable CER : Lucas Perrig Etu. : Joanna Haupt <b>sera remplacée par M. Matthieu Debief</b> PAT : Sylvie Huber	<b>Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.</b>	
6	Décanat	Modification de la Commission de l'égalité	Prof. : Sandra Lavenex (représentante du Décanat) <b>sera remplacée par Claudine Burton-Jeangros dès le 15 juillet 2018</b> Prof. : Marylène Lieber Prof. : Clémentine Rossier CER : Cornelia Hummel, Aline Acevedo et Elisa Banfi Etu. : Nesrine Ghulam <b>sera remplacée par Adèle Rodgers</b>	<b>Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.</b>	
7	Décanat	Remplacement du délégué à l'intégrité	Le professeur Jean-François Staszak sera remplacé par la professeure Claudine Burton-Jeangros	<b>Ce remplacement est adopté à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
8	Décanat	Modification du titre et de la composition du comité directeur du CAS en développement durable	<p>Ancien titre en français : Certificat de formation continue «Développement durable post-2015 » Ancien titre en anglais : Certificate of Advanced Studies « Post-2015 Sustainable Development »</p> <p><b>Nouveau titre en français : Certificat de formation continue «Développement durable : Horizon 2030 »</b> <b>Nouveau titre en anglais : Certificate of Advanced Studies «Sustainable Development: Horizon 2030 »</b></p> <p>Comité directeur :</p> <p>M. Jörg BALSIGER (Directeur de programmes) M. Pascal PEDUZZI M. Sylvain PERRET M. Rémy ZINDER <b>(Départ de Mme Viviane Keller)</b></p>	<b>Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.</b>	
9	Décanat	Modification du comité scientifique du Bachelor en Histoire, Economie et Société	<p>M. Lucio BACCARO M. Juan FLORES M. Mathieu COUTTENIER Mme Pilar NOGUES-MARCO (directrice) <b>sera remplacée par Mme Luisa GAGLIARDI (directrice)</b> Mme Mary O'SULLIVAN Mme Jonas PONTUSSON CAE : M. Gaetan CLAVIEN CER : M. Jean-Philippe ROCHAT (MA) ETU : Mme Vik Anika DUENNER</p>	<b>Cette modification est adoptée à l'unanimité.</b>	
10	Décanat	Stratégie de la Faculté des Sciences de la Société pour la période 2019-2022	<p>Ce document a été discuté en séance du collège des professeurs du 26 juin 2018 ; aucune modification n'a été apportée depuis l'envoi du document joint à l'ordre du jour.</p> <p>Le doyen rappelle que ce projet n'est pas un plan d'action à proprement parler, mais plutôt une déclaration d'intentions. A ce stade, il y a trop d'impondérables et plusieurs points seront précisés dans le courant de l'automne 2018. Les discussions y relatives visent surtout à orienter la mise en œuvre du nouveau mandat.</p> <p>Le projet reste dans la continuité du précédent et comporte quelques nuances.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Comme discuté au dernier collège des professeurs, le point le plus important concerne l'utilisation des overheads. En effet, l'autoévaluation démontre que les collaborateurs sont favorables à la pérennisation des priorités adoptées pour l'utilisation des OVHs, mais la consommation annuelle des OVHS s'avère supérieure à la dotation annuelle (la différence est provisoirement prise sur les reliquats des années antérieures). Afin de ne pas consommer plus que la dotation allouée annuellement, il est proposé de recalibrer la mesure appelée entre nous candoc +20.</p> <p>Le maintien de ce financement uniquement durant les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de la thèse pourrait être envisagé.</p> <p>Le Doyen précise que des amendements ne sont pas nécessaires à ce stade : les mesures spécifiques seront rediscutées ultérieurement. Ici, le Doyen répond aux questions soulevées point par point.</p> <p>Questions des CER :</p> <p><u>R4 : Les modalités de participation financière aux formations doctorales resteront-elles les mêmes ?</u></p> <p>Le Rectorat confirme une certaine incertitude : quasi tous les programmes de Suisse occidentale (et même à l'échelle nationale) risquent de voir leurs budgets diminués. Quant aux <i>summer schools</i>, payantes et chères pour la plupart, la Commission recherche pourrait continuer d'offrir le même financement que celui en cours.</p> <p><u>C.1 –« Doctorant.e.s et Assistant.e.s/candoc : la FSdS doit optimiser l'accompagnement des doctorant.e.s/candoc dans la recherche et des assistant.e.s dans l'enseignement et leur donner toutes les chances d'exceller dans leur domaine de compétence notamment pour faciliter l'insertion durable dans le monde académique de ceux.celles qui le souhaitent. » Quelles sont les actions concrètes ?</u></p> <p>Le doctorant pourrait bénéficier d'un forfait pour l'ensemble de ses années de formation au lieu de remboursements ponctuels comme c'est le cas actuellement (en cours de réflexion)</p> <p><u>R.8 – « Accompagnement des assistants-chercheurs » Quelles sont les actions concrètes ?</u></p> <p>A voir durant l'automne 2018.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><u>E.5 – « Assurer l'accompagnement des étudiant.e.s tout au long de leur formation sous la forme d'un encadrement personnalisé à vocation pédagogique (conseillers aux études, moniteurs et tutorat). » Qu'en est-il du service de tutorat ?</u></p> <p>Lors de la réforme du bachelor, il avait été imaginé que le service de tutorat/complément d'études puisse être assuré par des ARE afin de donner une expérience aux étudiants de Master. Malheureusement, cette tâche est revenue aux assistants faute de budget. La Faculté prévoit de demander le financement d'ARE et d'assistants dans la COB4.</p> <p><u>S.1 – « Veiller à ce que la recherche conduite en faculté reste en phase avec une société dans laquelle le statut de la science et la définition de l'expertise sont en plein bouleversement (montée en puissance de la critique de l'expertise scientifique, médiatisation des discours alternatifs de type sceptiques ou critiques, reconnaissance croissante des formes d'expertise non-scientifique de type savoirs locaux, expression publique de formes variées de réserve à l'égard des coûts directs et indirects de la science et des formations académiques, etc.). » Ce point manque de clarté.</u></p> <p>Il s'agit d'un "copier-coller" du document de 2014. Le décanat ne peut qu'inciter les collaborateurs à faire des recherches sur certaines questions, mais ne souhaite pas s'immiscer dans les stratégies de recherche individuelles.</p> <p><i>Complément du Vice-doyen</i> : la stratégie de la Faculté n'est pas seulement celle du décanat. Il faudra se focaliser sur les mêmes objectifs définis il y a 4 ans.</p> <p><u>C.1 – « Doctorant.e.s et Assistant.e.s/candoc : la FSdS doit optimiser l'accompagnement des doctorant.e.s/candoc dans la recherche et des assistant.e.s dans l'enseignement et leur donner toutes les chances d'exceller dans leur domaine de compétence notamment pour faciliter l'insertion durable dans le monde académique de ceux.celles qui le souhaitent ». Est-ce que des actions sont en préparation ?</u></p> <p>Il s'agit d'une reformulation du rapport de l'AGRASS, visant à ce que les activités des assistants ne soient pas exercées sous la supervision d'une seule et même personne, et donc à ce que les assistants puissent interagir avec plusieurs professeurs différents. La charte du doctorat proposé par la commission recherche permet à chacun de prendre conscience de ses responsabilités.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p><u>C.3 – « Relève académique : la FSdS doit poursuivre sa politique d'utilisation optimale et équitable des diverses fonctions académiques et encourager la promotion des collaborateurs qui ont un dossier académique le justifiant. La promotion envisageable de plusieurs personnes concernées devrait permettre de renforcer l'implication et la crédibilité de collègues impliqués dans certaines collaborations interfacultaires (santé globale, master Asie, etc.) ».</u>  <u>L'accent sur la carrière académique n'est-il pas trop marqué? Des doctorants se trouvent très démunis car ils ne se disent "pas faits pour cela" : rien d'autre n'est proposé à ce type d'étudiants.</u>            La Faculté se trouve très démunie pour encadrer des collaborateurs qui ne souhaitent ou ne peuvent pas rester dans le milieu académique. Il y a beaucoup plus de doctorants que de postes académiques à pourvoir. Les CER souhaiteraient que cette information soit transmise aux nouveaux doctorants.</p> <p><u>C.8 – « Améliorer la circulation de l'information sur le budget facultaire »</u>  <u>Est-ce que le Conseil pourrait aussi recevoir ces informations ?</u>            Le budget facultaire est très complexe. Il faudrait voir de quelle façon le décanat pourrait en produire une version simplifiée et la commenter devant le CP. Ce point pourra être discuté lors d'une prochaine séance du conseil participatif.</p> <p>Sur demande du Doyen, les CER feront une proposition de modifications de la charte du doctorat suite à cette séance.</p> <p><b><i>Question du corps du PAT / Commission recherche</i></b>  <u>R.2 – « Garantir à ses chercheurs les moyens nécessaires au montage de projets de recherche, notamment la participation aux principaux programmes de recherche de la Confédération (NNCR, PNR, R4D, projets interdisciplinaires, division 1, etc.) et de l'Union Européenne (Horizon 2020, ERC, ESPON, Marie-Curie, etc.) » Comment est organisé le financement? La faculté met à disposition des personnes pour aide au montage de projets et les candoc + 20% peuvent être dédiés à cela.</u></p> <p><u>C.7 – « Organes facultaires : maintenir l'éventail de collèges-conseils-commissions actuellement prévu par le RO de la faculté ; maintenir le caractère informel des séances PAT et des séances décanat - directeurs/trices de subdivision. Améliorer la communication des propositions et décisions de ces organes. » Des collaborateur-trices SdS participant-ils/elles à des commissions universitaires telle que la commission administrative.</u></p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Il n'y a jamais eu aucun membre de la Faculté dans la Commission administrative du Rectorat.</p> <p><i>Diffusion de ce document en interne ?</i></p> <p>Il faut attendre sa stabilisation après les propositions des CER.</p>		
11	Conseil participatif	Questions au Décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 24 juin 2018)	Aucune question n'a été transmise à l'administratrice		
12	Conseil participatif	Divers	<p><b>Modification des délais d'admission en Masters et sur le traitement de dossiers candidatures</b></p> <p>Depuis la création de la Faculté des sciences de la société en 2014, celle-ci applique les délais de candidature aux Masters tels qu'ils avaient été définis par la Faculté des sciences économiques et sociales depuis 2011, à savoir le 28 février pour les diplômé-es d'universités étrangères et 30 avril pour les diplômé-es d'universités et hautes écoles suisses.</p> <p>Au début de l'année 2018, Natacha Durand, responsable du Service des admissions, a décidé d'un changement par rapport à ces pratiques et a souhaité discuter d'une remise en cause des délais de candidatures pratiqués jusque-là.</p> <p>Situation actuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai du 28 février: titres obtenus hors de Suisse</li> <li>- Délai du 30 avril: titres obtenus en Suisse</li> <li>- Forte augmentation du nombre de demandes d'admission et donc du taux de refus</li> <li>- Organisation facultaire: procédures inversées (2 masters) et normales (les autres)</li> <li>- Conséquences: séances de CS et réponses aux étudiants tardives, avec un taux de « no-show » à la rentrée qui s'en ressent.</li> </ul>		



N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Scénario envisagé avec le Service des Admissions: « normalisation » puis redéfinition des règles avec la mise en service du SI Etudiants (2021?).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai unique au 28 février 2018</li> <li>- Candidature dématérialisée (via Limesurvey)</li> <li>- Généralisation de la procédure inversée</li> <li>- Examen de tous les demandes d'admission par les CS de masters entre la dernière semaine de février et la 1ere semaine de mars</li> <li>- Délai de réponse aux étudiants raccourcis (au maximum 4 semaines après envoi de la liste confectionnée par les CS)</li> </ul>		